

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

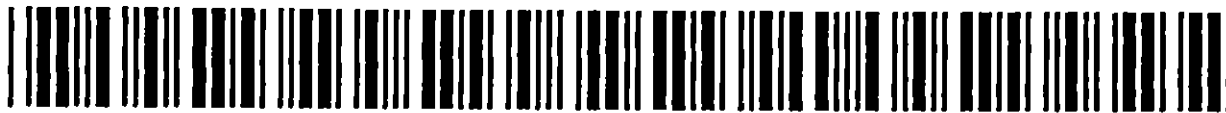
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 17859 Numéro SIREN : 421 022 997 Nom ou dénomination : CYRILLUS
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2018 sous le numéro de dépôt 87016



20180870162017

DATE DEPOT : 30/08/2018

N° DE DEPOT : 87016

N° GESTION : 1998B17859

N° SIREN : 421022997

DENOMINATION : CYRILLUS

ADRESSE : 1 Chaussée de La Muette 75016 Paris

MILLESIME : 2017

31 AOUT 2018

Sous le N° :

87016

CYRILLUS

Société par Actions Simplifiée au capital de 6 593 400 €
Siège social : 1, chaussée de la Muette – 75016 PARIS
421.022.997 R.C.S. Paris

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président propose à l'associé unique de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils lui sont présentés et qui font apparaître une perte comptable nette de (1 537 344,60) € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice clos le 31.12.2017	(1 537 344,60) €
- Report à nouveau existant	(9 061 715,62) €
Total à affecter	(10 599 060,22)€

Affectation :

- Affectation des pertes au report à nouveau	(10 599 060,22)€
Total affecté	(10 599 060,22)€

Rappel des dividendes restitués

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE
LE 4 JUIN 2018 A 14H30**

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice)

Affectation du résultat

L'associé unique, sur proposition du Président et après approbation des comptes annuels qui lui ont été présentés, se traduisant par une perte comptable nette de (1 537 345) €, décide l'affectation suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice clos le 31.12.2017	(1 537 344,60) €
- Report à nouveau existant	(9 061 715,62) €
Total à affecter	(10 599 060,22)€

Affectation :

- Affectation des pertes au report à nouveau	(10 599 060,22)€
Total affecté	(10 599 060,22)€

Capitaux propres non reconstitués

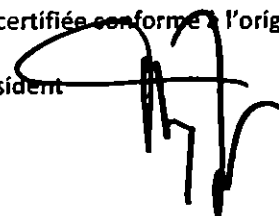
L'associé unique constate que les capitaux propres ne sont pas reconstitués et qu'ils demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Rappel des dividendes distribués

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents

Copie certifiée conforme à l'original

Le Président



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CYRILLUS SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0001 CHAUSSEE DE LA MUETTE 75016 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 2 1 0 2 2 9 9 7 0 0 5 9 5

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122017	N-1 31122016
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AII	AI	21 556 825	19 073 825
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	269 802	80 275
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		75 761
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	15 975 056	2 534 903
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 062 432	297 278
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	722 043	356 495
	Immobilisations en cours	AV	AW	154 312	56 022
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	25	24
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BII	BI	2 154 582	1 548 844
	TOTAL (II)	BJ	BK	20 512 333	14 651 695
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	522 762	290 548
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	2 129 000	14 783 098
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	767 362	432 438
ACTIF CIRCULANT	Créances	BX	BY	2 778 024	1 494 252
	Autres créances (3)	BZ	CA	136 874	4 636 099
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	5 628 204	1 051 950
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 832 098	1 819 352
	TOTAL (III)	CJ	CK	5 043 898	29 663 875
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
Comptes de régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	79 871 801	54 315 570
				25 556 231	50 425 490
Renvois : (1) Dont droit au bail :		19 906 825	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CYRILLUS SAS				Néant ☐		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 593 400...)			DA	6 593 400	6 593 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	332 658	332 657
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	472 764	472 764
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			OG		
	Report à nouveau			DH	(9 061 716)	(4 513 716)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(1 537 345)	(4 547 998)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	55 421	126 504
TOTAL (I)			DL	(3 144 818)	(1 536 388)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	622 338	703 501
	Provisions pour charges			DQ	518 801	605 836
	TOTAL (III)			DR	151 139	1 309 338
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	10 540 209	8 403 056
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	27 152 608	21 177 945
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 909 834	16 141 329
	Dettes fiscales et sociales			DY	4 857 080	3 903 268
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	268 113	434 203
	Autres dettes			EA	581 405	592 737
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	56 309 249	50 652 540	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	54 315 570	50 425 490	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	45 925 273	45 335 230
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CYRILLUS SAS		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	79 681 241	FB	5 417 942	FC	85 099 183	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	3 428 417	FH		FI	3 428 417	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	83 109 658	FK	5 417 942	FL	88 527 600	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 500 447	
	Autres produits (I) (11)					FQ	195 904	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	92 223 951
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	34 976 132	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	3 583 576	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FX	34 024 311	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FY	1 043 227	
	Salaires et traitements*					FZ	10 297 037	
	Charges sociales (10)					GA	4 070 873	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GB	1 413 149
							GC	2 293 326
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	659 856
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	269 760	
	Autres charges (12)					GF	92 631 247	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	92 631 247
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH	(407 296)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GI	(1 973 770)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	8 198	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	7 903	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	222 986	
	Différences positives de change					GO	294 470	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	231 184	
	Total des produits financiers (V)					GQ	302 374	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	818 570	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	192 622	
	Différences négatives de change					GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	1 011 192	
	Total des charges financières (VI)					GV	1 011 791	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	(780 008)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							(1 187 304)	

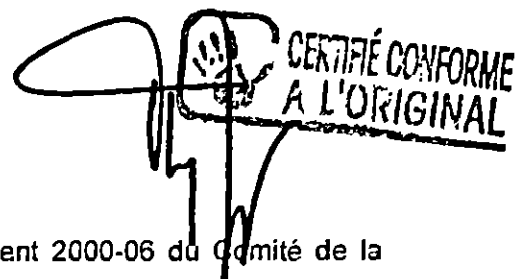
Désignation de l'entreprise SAS CYRILLUS SAS		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	147 698 143 103	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	147 698 143 103	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	16 000 79 723	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	160 125 37 075	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	321 614 1 922 527	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	497 739 2 039 325	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(350 041) (1 896 222)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(31 411)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	92 602 833 89 257 422	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	94 140 178 93 805 420	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 537 345) (4 547 998)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	135 643 109 114	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE		1 614	72 698	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		16 000		
VALEUR NETTE COMPTABLE MISE AU REBUTS		160 125		
PROVISION DEPRECIATION IMMOBILISATIONS		320 000	75 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

CYRILLUS S.A.S.
ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE
clos le 31 décembre 2017
(Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros)

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Code de Commerce et le décret 83.1020 du 29 novembre 1983 et le règlement ANC n°2015-03 homologué par l'arrêté du 08 septembre 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

A handwritten signature in black ink is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text "CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL" in a bold, sans-serif font. The signature is a stylized, cursive-like mark.

La société applique :

- depuis le 1^{er} janvier 2003 les dispositions du règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs,
- depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

La société a procédé au 31 décembre 2006 à la correction d'erreur lié au retraitement des escomptes financiers dans la valorisation des stocks qui n'avait pas été comptabilisé au 31 décembre 2005 dans le cadre de l'application de CRC 2004-06 du 23/11/2004.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

La société a pour objet la vente à distance et en magasins d'articles d'habillement et de linge de maison sous la marque Cyrillus.

1 Faits caractéristiques

Il est rappelé que, suite à la baisse de ses marges liée à l'appréciation du dollar en 2016 et suite à la comptabilisation d'importantes provisions pour créances irrécouvrables en Allemagne fin 2016, le groupe CYRILLUS-VERTBAUDET n'a pas été en mesure de respecter les ratios financiers fixés par les banques au 31 décembre 2016 et a initié une procédure de conciliation en décembre 2016.

Dans ce cadre, le groupe CYRILLUS-VERTBAUDET a signé les 13 et 14 avril 2017 un accord de conciliation tripartite avec le pool bancaire, son principal fournisseur de marchandises et son actionnaire qui lui donne des marges de manœuvres en matière de financement de l'activité et redéfinit à partir de juin 2017 les cibles applicables au titre des ratios covenants. Cet accord, homologué par le Tribunal de commerce de Lille-Métropole par jugement en date du 31 mai 2017, permet à la Société d'assurer sa continuité d'exploitation et de financer son plan de développement.

Dans le cadre du « Prêt des Actionnaires Majoritaires », un prêt d'un montant cumulé de 12 500 000€ portant intérêts intégralement capitalisés au taux annuel de 4% a été consenti par les investisseurs Financiers via LuxCo 1 (Société Compagnie Financières des Besants d'Or), respectivement à Cyrillus Vertbaudet Group SAS à hauteur d'un montant en principal de 500 000€, Cyrillus SAS à hauteur d'un montant en principal de 4 000 000€ et Vertbaudet SAS à hauteur d'un montant en principal de 8 000 000 €.

Un contrôle fiscal débuté le 2 novembre 2016 a pris fin le 22 novembre 2017.

2 Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition ou pour leur valeur d'apport. Elles représentent les droits aux baux et fonds de commerce des magasins ainsi que les logiciels informatiques.

Les logiciels sont amortis en linéaire sur une durée de 3 ans, et ce depuis l'année 1996.

La valeur d'inventaire des droits au bail et fonds de commerce est appréciée à partir de la valeur d'utilité de ces éléments. Pour les magasins présentant les plus faibles rentabilités, la valeur inscrite au bilan est comparée aux valeurs locatives estimées par AOS Studley. Une provision est constituée en cas de valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan.

2.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les annuités d'amortissements sont calculées selon la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous la déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées sont :

□ Construction	Linéaire	20 ans
□ Agencements, installations	Linéaire	5 ou 10 ans

□ Matériel d'exploitation	Linéaire	5 ans
□ Installation, mat et outillage	Linéaire	5 ans
□ Gros œuvres	Linéaire	10 ans
□ Matériel informatique	Linéaire	4 ans (à compter de 1995)
□ Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
□ Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans (à compter de 1998)

Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décision de changement de lieux d'exploitation.

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie est par ailleurs testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent aux dépôts de garantie versés pour les magasins.

2.4 Stocks

Les stocks de marchandises et de matières premières sont valorisés au prix de revient d'achat selon la méthode FIFO. La valorisation des stocks intègre depuis le 1er janvier 2006 les escomptes financiers obtenus sur achats.

Le cas échéant, ils sont dépréciés par voie de provisions pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la date de la clôture de l'exercice. La dépréciation des stocks est calculée suivant l'ancienneté des saisons et des possibilités d'écoulement.

	31.12.2016	+	-	31.12.2017
Valeur brute	21 019 K€		-3 584K€	17 435K€
Provisions	- 2 559 K€	+430K€		-2 129K€
Valeur nette	18 460 K€	+430K€	-3 584K€	15 306K€

La valeur brute des stocks s'élève donc à 17 435K€ au 31 décembre 2017 dont :

- Marchandises	16 912 K€ (dépréciation 2 129 K€)
- Matières premières	523 K€ (dépréciation 0K€)

2.5 Instruments de couverture

Conformément au Règlement ANC n° 2015-05, publié en juillet 2015, et applicable à compter du 1er janvier 2017, qui modifie les modalités de comptabilisation et d'analyse des instruments financiers, le résultat des instruments dérivés est désormais comptabilisé de manière symétrique au résultat de l'élément couvert.

CYRILLUS conclut des contrats de couverture de change dans un objectif de couvrir le risque de change sur les paiements fournisseurs en USD. Le résultat des instruments dérivés est donc désormais comptabilisé en Résultat Opérationnel Courant. Cette modification constitue un changement de méthode comptable, sans impact significatif en 2017.

2.6 Autres éléments

Les autres éléments de l'actif circulant sont des créances inscrites pour leur valeur nominale sous déduction, le cas échéant, de provisions destinées à couvrir les risques de non recouvrement.

Les dépenses liées aux catalogues et documents commerciaux des saisons à venir non encore expédiés à la date de clôture sont comptabilisés en charges constatées d'avance.

3 Immobilisations brutes

3.1 Immobilisations incorporelles

Montant au 31 décembre 2016	21 456 K€
Acquisitions de l'exercice et virements de poste	601K€
Sorties de l'exercice et virements poste	(150 K€)
Montant au 31 décembre 2017	<u>21 907 K€</u>

3.2 Immobilisations corporelles

Montant au 31 décembre 2016	21 208 K€
Acquisitions de l'exercice et virements de poste	1 050 K€
Sorties de l'exercice et virements poste	-1 155K€
Montant au 31 décembre 2017	<u>21 103 K€</u>

Le montants des immobilisations en cours est de : 154 K€

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont toutes à plus d'un an au 31 décembre 2017.

Montant au 31 décembre 2016	1 549 K€
Acquisitions de l'exercice	606 K€
Sorties de l'exercice	- 0K€
Montant au 31 décembre 2017	<u>2 155 K€</u>

Soit un total d'immobilisations brutes de : 45 164 K€

4 Amortissements et provisions

4.1 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

Montant au 31 décembre 2016	2 462K€
Dotations d'exploitation de l'exercice	366K€
Déduction suite aux sorties de l'exercice	-75K€
Montant au 31 décembre 2017	<u>2 753 K€</u>

4.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

Montant au 31 décembre 2016	17 481 K€
Dotations d'exploitation de l'exercice	1 367 K€
Déduction suite aux sorties de l'exercice	- 1 089K€
Montant au 31 décembre 2017	<u>17 760 K€</u>

4.3 Provisions pour dépréciation des titres de participation

Néant

4.4 Provisions réglementées

Montant au 31 décembre 2016	127 K€
Dotations exceptionnelles de l'exercice	2 K€
Reprises exceptionnelles de l'exercice	-73 K€
Montant au 31 décembre 2017	<u>55 K€</u>

Les dotations et reprises des provisions réglementées de l'exercice correspondent à l'amortissement dérogatoire.

Les éléments sont calculés par différence entre les dotations aux amortissements comptables et les dotations fiscalement autorisées.

5 Créances et dettes

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	+1 an et – 5 ans	+ 5 ans
Autres créances clients	4 272 276	4 272 276		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	879 383	879 383		
Groupe et associés	3 704 792	3 704 792		
Autres	188 798	188 798		
Charges constatées d'avance	1 832 098	1 832 098		
TOTAL	10 877 347	10 877 347		

Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	+1 an et – 5 ans	+ 5 ans
Emprunts établissement crédit	10 540 209	1 156 233	9 383 976	
Emprunts dettes financières diverses	27 152 608	27 152 608		
Fournisseurs	12 909 834	12 909 834		
Personnel	1 718 343	1 718 343		
Sécurité sociale et autres org	1 429 914	1 429 914		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 099 831	1 099 831		
Autres Impôts	608 992	608 992		
Groupe et associés				
Dettes sur immobilisations	268 113	268 113		
Autres dettes	581 405	581 405		
TOTAL	56 309 249	46 925 273	9 383 976	

5.1 Créances

Toutes les créances inscrites au bilan sont à moins d'un an, excepté les immobilisations financières pour 2,2M€.

Les créances et dettes libellées en devises sont évaluées sur la base du dernier cours de change précédant la clôture du bilan et le cas échéant, au cours moyen tel qu'il résulte des contrats de couverture de change. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écart de conversion actif et passif.

Une provision pour dépréciation des comptes clients est constatée. Elle s'élève à 2 778 K euros au 31 décembre 2017.

Cette provision couvre les commandes des clientes en magasins et en VPC non financées et donc impayées quel que soit le mode de règlement. La dépréciation de ces non financements augmente avec l'ancienneté de l'impayé. Les créances de l'année sont provisionnées à 60%, celles de l'année précédente à 80% et celles des années antérieures à 100%.

Cette provision couvre également les factures non payées par Cyrillus Japon pour 2 280 K€ au 31 décembre 2017.

Les charges constatées d'avance figurant au bilan pour un montant brut de 1 832 K€ et sont à échéance à moins d'un an.

Détail des charges constatées d'avance

Investissements commerciaux (catalogues...)	374 K€
Loyers et autres charges courantes	1 413 K€
Marchandises France et Etranger	45 K€
	<u>1 832 K€</u> ligne CH

Détail des produits à recevoir :

Clients, factures à établir (dont 53K de factures à établir intraGroupe)	80 K€	ligne BX
---	-------	----------

5.2 Dettes

Les emprunts et dettes concernent essentiellement le compte courant avec la société Cyrillus Verbaudet Group pour 27.2M€, un emprunt bancaire (dette sénior) pour 6.6M€ et un prêt Actionnaire de 4M€. L'emprunt bancaire est à échéance à un an au plus pour 1,2M€ et à échéance entre 1 an et 5 ans pour 5,4M€.

L'emprunt Actionnaire est à échéance entre 1 et 5 ans.

Figurent également au passif des dettes fiscales et sociales pour 4 857K€, des dettes fournisseurs pour 12 910 K€, qui ont toutes une échéance à moins d'un an.

Détail des charges à payer

Intérêts courus	90 K€
Factures non parvenues	6 217 K€
	<hr/>
	6 307 K€
Charges fiscales à payer	278 K€
Charges sociales à payer	1037 K€
Provision congés payés	860 K€
Charges sociales sur congés payés	399 K€
Provision intéressement	254 K€
	<hr/>
	2 828 K€

6 Capitaux Propres

Il est composé de 439 560 actions ordinaires au nominal de 15 euros, chacune entièrement libérée.

Perte de l'exercice 2016 : - 4 547 998 €
Report à-nouveau existant : - 4 513 716 €
Soit un total de - 9 061 714 € euros à affecter.

Affectation :

Réserve légale : 0
Report à nouveau : - 9 061 714 €
Dividendes : 0
Total affecté : - 9 061 714 €

Libellé -en k€	Capital social	Prime, réserve, report, résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2016	6 593	-8 257	127	-1536
Dot. Prov réglementée			-71	-71
Prime, réserves, RAN				
Dividendes distribués				
Résultat au 31/12/17		-1 537		-1537
Au 31 décembre 2017	6 593	-9794	55	-3 145

7 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables :

Provision pour litiges

La provision est évaluée sur la base des litiges en cours et des actions en défense de la société.

Provision Retours :

La provision pour Retours est comptabilisée sur la base d'une estimation des retours. Elle couvre à la fois la perte de marge et les coûts de traitement et de réintégration en stock de ces retours, en fonction des données historiques.

Provision Fidélité :

La provision pour Fidélité est comptabilisée sur la base du nombre de points fidélités convertis en un nombre de cadeaux valorisé à un prix de revient moyen

Provision pour restructuration :

La provision pour restructuration reprend l'ensemble des charges liées aux réorganisations, y compris certains litiges prud'homaux.

Rubriques	Solde ouvertures	Dotation de l'exercice	Reprise Provision (utilisée)	Reprise Provision (non utilisée)	Changement de méthode	Solde de clôture
Litiges commerciaux et juridiques	181 K€	15K€				196K€
Retours	189 K€	157K€	189k€			157K€
Fidélités	417 K€	362K€	417k€			362K€
Litiges sociaux	520K€	112K€	62K€	136K€		434K€
Risques fiscaux	2 K€					2K€
TOTAL	1 309 K€	646K€	668K€	136K€		1 151K€

8 Appartenance à un groupe

Les comptes de la société sont consolidés par intégration globale dans ceux de la SAS Cyrillus-VertBaudet Group, 216 rue Winoc Chocqueel 59200 Tourcoing. Par ailleurs, suite à une option pour le régime d'Intégration Fiscale prévue à l'article 223A du Code Général Des Impôts à compter du 29 mars 2013, la société est intégrée dans un périmètre d'intégration fiscale.

Au regard de l'impôt sur les sociétés, le régime fiscal des groupes de sociétés s'applique dès le 1^{er} janvier 2014, la société mère étant Cyrillus-Vert Baudet Group. La société supporte une charge d'impôt sur les sociétés (intérêts et pénalités éventuels inclus) calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Les économies d'impôt réalisées par le groupe imputables aux déficits de la société seront conservées par la société Cyrillus Vert Baudet Group dès le 1^{er} janvier 2014.

9 Entreprises liées

	0 K€
Participations (en net)	
Créances financières	3 793 K€
Créances d'exploitation	3 262 K€
Dettes financières	27 240 K€
Dettes d'exploitation	1 053 K€
Charges financières	136 K€
Produits financiers	6 K€

Transactions avec les entreprises liées

Toutes les transactions significatives entre la société et des entreprises liées sont conclues à des conditions normales de marché.

10 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'analyse comme suit :

France	83 110 K€
Export	5 418 K€
Total	88 528 K€

11 Analyse du résultat financier

Le résultat financier se présente comme suit :

Détail des Produits Financiers

Participations	0 K€
Autres intérêts et produits assimilés	8 K€
Escomptes	0 K€
Reprises sur provisions et transfert de charges	0 K€
Gains de change	223 K€
Ligne GP	231 K€

Détails des Charges Financières

Intérêts et charges assimilés	496 K€
Escomptes	17 K€
Intérêts crédit acquisition	306 K€
Pertes de change	193 K€
Ligne GU	1 011 K€

12 Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se présente comme suit :

Détail des produits exceptionnels

Reprise sur amortissements dérogatoires	73 K€
Reprise sur provision dépréciation immobilisations	75 K€
Ligne HD	148 K€

Détails des charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	16 K€
Dotations sur amortissements dérogatoires	2 K€
Valeur nette comptable immobilisations corporelles	160 K€
Dotations à provision dépréciation immobilisation	320 K€
Ligne HH	498 K€

13 Impôts

13.1 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

13.1.1 Impact sur le résultat de l'exercice

	Impact sur le bénéfice	Effet fiscal
Perte comptable	(1537) K€	(512) K€
Dotations aux provisions réglementées	2 K€	1 K€
Reprises sur provisions réglementées	(73) K€	(24) K€
Pertes hors évaluations fiscales dérogatoires	(1608) K€	(535) K€

13.1.2 Impact sur les capitaux propres

	Impact sur les capitaux	Effet fiscal
Capitaux propres d'après les comptes annuels	(3 145) K€	(1 048) K€
Provisions réglementées	(55) K€	(18) K€
Capitaux propres hors évaluations fiscales dérogatoires	(3 200) K€	(1 067) K€

13.2 Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

La situation fiscale différée, non comptabilisée, s'analyse comme suit au 31 décembre :

Accroissement de la dette future d'impôt :	Base	IS (33,33%)
Ecart de conversion actif	0 K€	0 K€
Charges à répartir	0 K€	0 K€
Provisions réglementées	55 K€	18 K€
Total	55 K€	18 K€

Allègements futurs de la dette d'impôts	Base	IS (33,33%)
Contribution sociale de solidarité	142 K€	47 K€
TASCOM	113 K€	38 K€
Total	255 K€	85 K€
Allègement net de la dette future d'impôt	-200 K€	-67 K€

14 Ventilation de l'effectif inscrit

Agents opérationnels et employés	233
Agents de maîtrise et assimilés cadres	78
Cadres	101
TOTAL au 31/12/2017	412

15 Informations complémentaires

15.1 Engagements financiers

- Engagements donnés au 31 décembre 2017
Dont cautions locatives 13 720,00 €
- Nantissement de comptes bancaires par CYRILLUS au profit de CVG, en date du 28 mars 2013, en vue de garantir les obligations de paiement et de remboursement au titre de la convention cadre d'avances d'associé.
- Nantissement de fonds de commerce détenus par CYRILLUS au profit des Banques et de CVG, en date du 28 mars 2013.
- Nantissement de fonds de commerce détenus par CYRILLUS au profit de Lea Trade selon contrat Cadre du 19 juin 2017.
- Ligne d'autorisation de Crédit Documentaire auprès de la Société Générale de 1M€ garantie par un gage espèce de 500K€ en immobilisations financières.

15.2 Crédit - Bail

Il n'existe plus de biens en crédit-bail depuis le 31 décembre 2008

15.3 Instruments Financiers

Les contrats de couverture de change sur opérations commerciales souscrits sont les suivants :

Instruments financiers	Devise	Nominal en K devise	Prix d'exercice moyen	MtM Moyen (Marked to Market)	Echéance
Achat à terme	USD	8 000	1,1061	602 908	2018
	USD	0	0,0000	0	2019
		8 000	1,1061	602 908	
Option d'achat call USD	USD	0	0,0000	0	
Option d'achat put USD	USD	0	0,0000	0	
		0	0,0000	0	

S'agissant d'éléments adossés à des opérations commerciales, les pertes latentes sur ces instruments ne font pas l'objet d'une dépréciation pour perte latente au 31 décembre 2017.

15.4 Engagements de location simple

Loyers 2018	5 672 K€
Loyers 2019	3 233 K€
Loyers 2020	1 240 K€

15.5 Honoraires

Honoraires des commissaires aux comptes :

- Mission d'audit annuel des comptes 35,2KHT€
- Attestation de chiffres d'affaires 3KHT€

16 Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des membres des organes d'administration et de direction ne sont pas divulguées car cela reviendrait à donner indication des rémunérations individuelles.

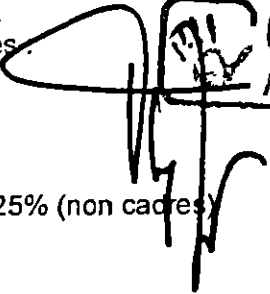
17 Engagements de retraite

La convention collective prévoit le versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.

Les engagements au 31 décembre 2017 sont estimés à 1012 K€.

Cet engagement a été calculé en prenant les hypothèses suivantes :

- Méthode de calcul choisie : Prospective
- Table de mortalité : TV - TD 2004-2006
- Taux d'inflation : 1,75%
- Taux d'actualisation : 1,3 %
- Taux de progression des salariés : 2,75% (cadres), 2.25% (non cadres)
- Turn over : défini en fonction de l'âge
- Age de départ en retraite : 62 ans

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

18 Evènements Post-Clôture

Au premier trimestre 2018, la Société a procédé à la fermeture du magasin outlet de Troyes et a ouvert d'un magasin en commission-affiliation à Vannes.

W & Associés Audit

44 rue Paul Valéry

75 116 PARIS

Cyrillus

Société par actions simplifiée au capital de 6 593 400€

1 Chaussée de la Muette

75 016 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017



W&Associés

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'associé unique
Cyrillus
1 Chaussée de la Muette
75 016 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cyrillus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.5 de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable lié à la première application du Règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

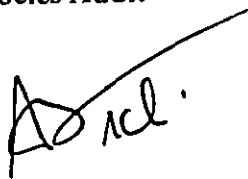
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 30 avril 2018

Le commissaire aux comptes
W & Associés Audit



Anne-Béatrice Montoya-Truchi

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclue à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CYRILLUS SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0001 CHAUSSEE DE LA MUEITE 75016 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 2 1 0 2 2 9 9 7 0 0 5 9 5

Néant ☐

					Exercice N clos le, 31122017	N-1 31122016
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
		Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	2 483 000	18 918 824
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	80 275	75 761
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	2 534 903	2 998 019
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	297 278	216 067
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	356 495	456 048
		Immobilisations en cours	AV	AW	154 312	56 022
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes	AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	25	24
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 154 562	1 548 844
		TOTAL (II)	BJ	BK	24 651 695	24 269 613
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	522 762	290 548
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	2 129 000	18 168 772
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	767 362	432 438
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 494 252	1 490 759
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 638 099	2 902 054
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	5 628 204	1 051 950
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 832 098	1 819 352
		TOTAL (III)	CJ	CK	5 043 898	29 663 875
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	54 315 570	50 425 490
Renvois : (1) Dont droit au bail :			19 906 825	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *			Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CYRILLUS SAS</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>6 593 400</u>)			DA	6 593 400	6 593 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	332 658	332 657
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	472 764	472 764
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG		
	Report à nouveau			DH	(9 061 716)	(4 513 716)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(1 537 345)	(4 547 998)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	55 421	126 504
	TOTAL (I)			DL	(3 144 818)	(1 536 388)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	632 338	703 501
	Provisions pour charges			DQ	518 801	605 838
	TOTAL (III)			DR	1 151 139	1 309 338
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	10 540 209	8 403 056
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	27 152 608	21 177 945
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 909 834	16 141 329
	Dettes fiscales et sociales			DY	4 857 080	3 903 268
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	268 113	434 203
	Autres dettes			EA	581 405	592 737
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	58 309 249	50 652 540	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	54 315 570	50 425 490	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	45 925 273	45 335 230
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CYRILLUS SAS							Néant ☐		
		Exercice N					Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	79 681 241	FB	5 417 942	FC	85 099 183	83 662 325	
	Production vendue	<div>biens *</div> <div>services *</div>	FD		FE		FF		
			FG	3 428 417	FH		FI	3 428 417	3 625 692
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	83 109 658	FK	5 417 942	FL	88 527 600	87 288 017	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 500 447	1 414 246	
	Autres produits (1) (11)					FQ	195 904	109 680	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	92 223 951	88 811 943
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	34 976 132	40 703 924	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	3 583 576	(290 615)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	34 024 311	33 289 002	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 043 227	1 014 431	
	Salaires et traitements*					FY	10 297 037	9 692 511	
	Charges sociales (10)					FZ	4 070 873	3 532 110	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	1 413 149	1 481 973	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	2 293 326	168 019	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	659 856	819 494		
	Autres charges (12)					GE	269 760	374 860	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	92 631 247	90 785 714
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(407 296)	(1 973 770)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 198	7 903	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	222 986	294 470	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	231 184	302 374	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	818 570	421 829	
	Différences négatives de change					GS	192 822	589 961	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	1 011 192	1 011 791	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(780 008)	(709 416)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 187 304)	(2 683 187)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS CYRILLUS SAS				Néant ☐			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	147 698	143 103	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	147 698	143 103	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	16 000	79 723	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	160 125	37 075	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	321 614	1 922 527	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	497 739	2 039 325	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(350 041)	(1 896 222)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		(31 411)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	92 602 833	89 257 422	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	94 140 178	93 805 420	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(1 537 345)	(4 547 998)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	135 643	109 114	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges		AI			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		AI			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE				1 614		72 698
	CHARGES EXCEPTIONNELLES				16 000		
VALEUR NETTE COMPTABLE MISE AU REBUTS				160 125			
PROVISION DEPRECIATION IMMOBILISATIONS				320 000		75 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

CYRILLUS S.A.S.
ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE
clos le 31 décembre 2017

(Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros)

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Code de Commerce et le décret 83.1020 du 29 novembre 1983 et le règlement ANC n°2015-03 homologué par l'arrêté du 08 septembre 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La société applique :

- depuis le 1^{er} janvier 2003 les dispositions du règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs,
- depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

La société a procédé au 31 décembre 2006 à la correction d'erreur lié au retraitement des escomptes financiers dans la valorisation des stocks qui n'avait pas été comptabilisé au 31 décembre 2005 dans le cadre de l'application de CRC 2004-06 du 23/11/2004.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

La société a pour objet la vente à distance et en magasins d'articles d'habillement et de linge de maison sous la marque Cyrillus.

1 Faits caractéristiques

Il est rappelé que, suite à la baisse de ses marges liée à l'appréciation du dollar en 2016 et suite à la comptabilisation d'importantes provisions pour créances irrécouvrables en Allemagne fin 2016, le groupe CYRILLUS-VERTBAUDET n'a pas été en mesure de respecter les ratios financiers fixés par les banques au 31 décembre 2016 et a initié une procédure de conciliation en décembre 2016.

Dans ce cadre, le groupe CYRILLUS-VERTBAUDET a signé les 13 et 14 avril 2017 un accord de conciliation tripartite avec le pool bancaire, son principal fournisseur de marchandises et son actionnaire qui lui donne des marges de manœuvres en matière de financement de l'activité et redéfinit à partir de juin 2017 les cibles applicables au titre des ratios covenants. Cet accord, homologué par le Tribunal de commerce de Lille-Métropole par jugement en date du 31 mai 2017, permet à la Société d'assurer sa continuité d'exploitation et de financer son plan de développement.

Dans le cadre du « Prêt des Actionnaires Majoritaires », un prêt d'un montant cumulé de 12 500 000€ portant intérêts intégralement capitalisés au taux annuel de 4% a été consenti par les investisseurs Financiers via LuxCo 1 (Société Compagnie Financières des Besants d'Or), respectivement à Cyrillus Vertbaudet Group SAS à hauteur d'un montant en principal de 500 000€, Cyrillus SAS à hauteur d'un montant en principal de 4 000 000€ et Vertbaudet SAS à hauteur d'un montant en principal de 8 000 000 €.

Un contrôle fiscal débuté le 2 novembre 2016 a pris fin le 22 novembre 2017.

2 Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition ou pour leur valeur d'apport. Elles représentent les droits aux baux et fonds de commerce des magasins ainsi que les logiciels informatiques.

Les logiciels sont amortis en linéaire sur une durée de 3 ans, et ce depuis l'année 1996.

La valeur d'inventaire des droits au bail et fonds de commerce est appréciée à partir de la valeur d'utilité de ces éléments. Pour les magasins présentant les plus faibles rentabilités, la valeur inscrite au bilan est comparée aux valeurs locatives estimées par AOS Studley. Une provision est constituée en cas de valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan.

2.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les annuités d'amortissements sont calculées selon la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous la déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées sont :

- Construction	Linéaire	20 ans
- Agencements, installations	Linéaire	5 ou 10 ans

Matériel d'exploitation	Linéaire	5 ans
Installation, mat et outillage	Linéaire	5 ans
Gros œuvres	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans (à compter de 1995)
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans (à compter de 1998)

Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décision de changement de lieux d'exploitation.

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie est par ailleurs testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent aux dépôts de garantie versés pour les magasins.

2.4 Stocks

Les stocks de marchandises et de matières premières sont valorisés au prix de revient d'achat selon la méthode FIFO. La valorisation des stocks intègre depuis le 1er janvier 2006 les escomptes financiers obtenus sur achats.

Le cas échéant, ils sont dépréciés par voie de provisions pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la date de la clôture de l'exercice. La dépréciation des stocks est calculée suivant l'ancienneté des saisons et des possibilités d'écoulement.

	31.12.2016	+	-	31.12.2017
Valeur brute	21 019 K€		-3 584K€	17 435K€
Provisions	- 2 559 K€	+430K€		-2 129K€
Valeur nette	18 460 K€	+430K€	-3 584K€	15 306K€

La valeur brute des stocks s'élève donc à 17 435K€ au 31 décembre 2017 dont :

- Marchandises	16 912 K€ (dépréciation 2 129 K€)
- Matières premières	523 K€ (dépréciation 0K€)

2.5 Instruments de couverture

Conformément au Règlement ANC n° 2015-05, publié en juillet 2015, et applicable à compter du 1er janvier 2017, qui modifie les modalités de comptabilisation et d'analyse des instruments financiers, le résultat des instruments dérivés est désormais comptabilisé de manière symétrique au résultat de l'élément couvert.

CYRILLUS conclut des contrats de couverture de change dans un objectif de couvrir le risque de change sur les paiements fournisseurs en USD. Le résultat des instruments dérivés est donc désormais comptabilisé en Résultat Opérationnel Courant. Cette modification constitue un changement de méthode comptable, sans impact significatif en 2017.

2.6 Autres éléments

Les autres éléments de l'actif circulant sont des créances inscrites pour leur valeur nominale sous déduction, le cas échéant, de provisions destinées à couvrir les risques de non recouvrement.

Les dépenses liées aux catalogues et documents commerciaux des saisons à venir non encore expédiés à la date de clôture sont comptabilisés en charges constatées d'avance.

3 Immobilisations brutes

3.1 Immobilisations incorporelles

Montant au 31 décembre 2016	21 456 K€
Acquisitions de l'exercice et virements de poste	601K€
Sorties de l'exercice et virements poste	(150 K€)
Montant au 31 décembre 2017	<u>21 907 K€</u>

3.2 Immobilisations corporelles

Montant au 31 décembre 2016	21 208 K€
Acquisitions de l'exercice et virements de poste	1 050 K€
Sorties de l'exercice et virements poste	-1 155K€
Montant au 31 décembre 2017	<u>21 103 K€</u>

Le montants des immobilisations en cours est de : 154 K€

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont toutes à plus d'un an au 31 décembre 2017.

Montant au 31 décembre 2016	1 549 K€
Acquisitions de l'exercice	606 K€
Sorties de l'exercice	- 0K€
Montant au 31 décembre 2017	<u>2 155 K€</u>

Soit un total d'immobilisations brutes de : 45 164 K€

4 Amortissements et provisions

4.1 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

Montant au 31 décembre 2016	2 462K€
Dotations d'exploitation de l'exercice	366K€
Déduction suite aux sorties de l'exercice	-75K€
Montant au 31 décembre 2017	<u>2 753 K€</u>

4.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

Montant au 31 décembre 2016	17 481 K€
Dotations d'exploitation de l'exercice	1 367 K€
Déduction suite aux sorties de l'exercice	- 1 089K€
Montant au 31 décembre 2017	<u>17 760 K€</u>

4.3 Provisions pour dépréciation des titres de participation

Néant

4.4 Provisions réglementées

Montant au 31 décembre 2016	127 K€
Dotations exceptionnelles de l'exercice	2 K€
Reprises exceptionnelles de l'exercice	-73 K€
Montant au 31 décembre 2017	<u>55 K€</u>

Les dotations et reprises des provisions réglementées de l'exercice correspondent à l'amortissement dérogatoire.

Les éléments sont calculés par différence entre les dotations aux amortissements comptables et les dotations fiscalement autorisées.

5 Créances et dettes

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	+1 an et – 5 ans	+ 5 ans
Autres créances clients	4 272 276	4 272 276		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	879 383	879 383		
Groupe et associés	3 704 792	3 704 792		
Autres	188 798	188 798		
Charges constatées d'avance	1 832 098	1 832 098		
TOTAL	10 877 347	10 877 347		

Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	+1 an et – 5 ans	+ 5 ans
Emprunts établissement crédit	10 540 209	1 156 233	9 383 976	
Emprunts dettes financières diverses	27 152 608	27 152 608		
Fournisseurs	12 909 834	12 909 834		
Personnel	1 718 343	1 718 343		
Sécurité sociale et autres org	1 429 914	1 429 914		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 099 831	1 099 831		
Autres Impôts	608 992	608 992		
Groupe et associés				
Dettes sur immobilisations	268 113	268 113		
Autres dettes	581 405	581 405		
TOTAL	56 309 249	46 925 273	9 383 976	

5.1 Créances

Toutes les créances inscrites au bilan sont à moins d'un an, excepté les immobilisations financières pour 2,2M€.

Les créances et dettes libellées en devises sont évaluées sur la base du dernier cours de change précédant la clôture du bilan et le cas échéant, au cours moyen tel qu'il résulte des contrats de couverture de change. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écart de conversion actif et passif.

Une provision pour dépréciation des comptes clients est constatée. Elle s'élève à 2 778 K euros au 31 décembre 2017.

Cette provision couvre les commandes des clientes en magasins et en VPC non financées et donc impayées quel que soit le mode de règlement. La dépréciation de ces non financements augmente avec l'ancienneté de l'impayé. Les créances de l'année sont provisionnées à 60%, celles de l'année précédente à 80% et celles des années antérieures à 100%.

Cette provision couvre également les factures non payées par Cyrillus Japon pour 2 280 K€ au 31 décembre 2017.

Les charges constatées d'avance figurant au bilan pour un montant brut de 1 832 K€ et sont à échéance à moins d'un an.

Détail des charges constatées d'avance

Investissements commerciaux (catalogues...)	374 K€
Loyers et autres charges courantes	1 413 K€
Marchandises France et Etranger	45 K€
	<u>1 832 K€</u> ligne CH

Détail des produits à recevoir :

Clients, factures à établir	80 K€	ligne BX
(dont 53K de factures à établir intraGroupe)		

5.2 Dettes

Les emprunts et dettes concernent essentiellement le compte courant avec la société Cyrillus Vertbaudet Group pour 27.2M€, un emprunt bancaire (dette sénior) pour 6.6M€ et un prêt Actionnaire de 4M€. L'emprunt bancaire est à échéance à un an au plus pour 1,2M€ et à échéance entre 1 an et 5 ans pour 5,4M€.
L'emprunt Actionnaire est à échéance entre 1 et 5 ans.

Figurent également au passif des dettes fiscales et sociales pour 4 857K€, des dettes fournisseurs pour 12 910 K€, qui ont toutes une échéance à moins d'un an.

Détail des charges à payer

Intérêts courus	90 K€
Factures non parvenues	6 217 K€
	<hr/>
	6 307 K€
Charges fiscales à payer	278 K€
Charges sociales à payer	1037 K€
Provision congés payés	860 K€
Charges sociales sur congés payés	399 K€
Provision intéressement	254 K€
	<hr/>
	2 828 K€

6 Capitaux Propres

Il est composé de 439 560 actions ordinaires au nominal de 15 euros, chacune entièrement libérée.

Perte de l'exercice 2016 : - 4 547 998 €
Report à-nouveau existant : - 4 513 716 €
Soit un total de - 9 061 714 € euros à affecter.

Affectation :

Réserve légale : 0
Report à nouveau : - 9 061 714 €
Dividendes : 0
Total affecté : - 9 061 714 €

Libellé -en k€	Capital social	Prime, réserve, report, résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2016	6 593	-8 257	127	-1536
Dot. Prov réglementée			-71	-71
Prime, réserves, RAN				
Dividendes distribués				
Résultat au 31/12/17		-1 537		-1537
Au 31 décembre 2017	6 593	-9794	55	-3 145

7 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables :

Provision pour litiges

La provision est évaluée sur la base des litiges en cours et des actions en défense de la société.

Provision Retours :

La provision pour Retours est comptabilisée sur la base d'une estimation des retours. Elle couvre à la fois la perte de marge et les coûts de traitement et de réintégration en stock de ces retours, en fonction des données historiques.

Provision Fidélité :

La provision pour Fidélité est comptabilisée sur la base du nombre de points fidélités convertis en un nombre de cadeaux valorisé à un prix de revient moyen

Provision pour restructuration :

La provision pour restructuration reprend l'ensemble des charges liées aux réorganisations, y compris certains litiges prud'homaux.

Rubriques	Solde ouvertures	Dotation de l'exercice	Reprise Provision (utilisée)	Reprise Provision (non utilisée)	Changement de méthode	Solde de clôture
Litiges commerciaux et juridiques	181 K€	15K€				196K€
Retours	189 K€	157K€	189k€			157K€
Fidélités	417 K€	362K€	417k€			362K€
Litiges sociaux	520K€	112K€	62K€	136K€		434K€
Risques fiscaux	2 K€					2K€
TOTAL	1 309 K€	646K€	668K€	136K€		1 151K€

8 Appartenance à un groupe

Les comptes de la société sont consolidés par intégration globale dans ceux de la SAS Cyrillus-VertBaudet Group, 216 rue Winoc Chocqueel 59200 Tourcoing. Par ailleurs, suite à une option pour le régime d'Intégration Fiscale prévue à l'article 223A du Code Général Des Impôts à compter du 29 mars 2013, la société est intégrée dans un périmètre d'intégration fiscale.

Au regard de l'impôt sur les sociétés, le régime fiscal des groupes de sociétés s'applique dès le 1^{er} janvier 2014, la société mère étant Cyrillus-Vert Baudet Group. La société supporte une charge d'impôt sur les sociétés (intérêts et pénalités éventuels inclus) calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Les économies d'impôt réalisées par le groupe imputables aux déficits de la société seront conservées par la société Cyrillus Vert Baudet Group dès le 1^{er} janvier 2014.

9 Entreprises liées

	0 K€
Participations (en net)	
Créances financières	3 793 K€
Créances d'exploitation	3 262 K€
Dettes financières	27 240 K€
Dettes d'exploitation	1 053 K€
Charges financières	136 K€
Produits financiers	6 K€

Transactions avec les entreprises liées

Toutes les transactions significatives entre la société et des entreprises liées sont conclues à des conditions normales de marché.

10 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'analyse comme suit :

France	83 110 K€
Export	5 418 K€
Total	88 528 K€

11 Analyse du résultat financier

Le résultat financier se présente comme suit :

Détail des Produits Financiers

Participations	0 K€
Autres intérêts et produits assimilés	8 K€
Escomptes	0 K€
Reprises sur provisions et transfert de charges	0 K€
Gains de change	223 K€
Ligne GP	231 K€

Détails des Charges Financières

Intérêts et charges assimilés	496 K€
Escomptes	17 K€
Intérêts crédit acquisition	306 K€
Pertes de change	193 K€
Ligne GU	1 011 K€

12 Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se présente comme suit :

Détail des produits exceptionnels

Reprise sur amortissements dérogatoires	73 K€
Reprise sur provision dépréciation immobilisations	75 K€
Ligne HD	148 K€

Détails des charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	16 K€
Dotations sur amortissements dérogatoires	2 K€
Valeur nette comptable immobilisations corporelles	160 K€
Dotations à provision dépréciation immobilisation	320 K€
Ligne HH	498 K€

13 Impôts

13.1 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

13.1.1 Impact sur le résultat de l'exercice

	Impact sur le bénéfice	Effet fiscal
Perte comptable	(1537) K€	(512) K€
Dotations aux provisions réglementées	2 K€	1 K€
Reprises sur provisions réglementées	(73) K€	(24) K€
Pertes hors évaluations fiscales dérogatoires	(1608) K€	(535) K€

13.1.2 Impact sur les capitaux propres

	Impact sur les capitaux	Effet fiscal
Capitaux propres d'après les comptes annuels	(3 145) K€	(1 048) K€
Provisions réglementées	(55) K€	(18) K€
Capitaux propres hors évaluations fiscales dérogatoires	(3 200) K€	(1 067) K€

13.2 Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

La situation fiscale différée, non comptabilisée, s'analyse comme suit au 31 décembre :

Accroissement de la dette future d'impôt :	Base	IS (33,33%)
Ecart de conversion actif	0 K€	0 K€
Charges à répartir	0 K€	0 K€
Provisions réglementées	55 K€	18 K€
Total	55 K€	18 K€

Allègements futurs de la dette d'impôts	Base	IS (33,33%)
Contribution sociale de solidarité	142 K€	47 K€
TASCOM	113 K€	38 K€
Total	255 K€	85 K€
Allègement net de la dette future d'impôt	-200 K€	-67 K€

14 Ventilation de l'effectif inscrit

Agents opérationnels et employés	233
Agents de maîtrise et assimilés cadres	78
Cadres	101
TOTAL au 31/12/2017	412

15 Informations complémentaires

15.1 Engagements financiers

- Engagements donnés au 31 décembre 2017
Dont cautions locatives 13 720,00 €
- Nantissement de comptes bancaires par CYRILLUS au profit de CVG, en date du 28 mars 2013, en vue de garantir les obligations de paiement et de remboursement au titre de la convention cadre d'avances d'associé.
- Nantissement de fonds de commerce détenus par CYRILLUS au profit des Banques et de CVG, en date du 28 mars 2013.
- Nantissement de fonds de commerce détenus par CYRILLUS au profit de Lea Trade selon contrat Cadre du 19 juin 2017.
- Ligne d'autorisation de Crédit Documentaire auprès de la Société Générale de 1M€ garantie par un gage espèce de 500K€ en immobilisations financières.

15.2 Crédit - Bail

Il n'existe plus de biens en crédit-bail depuis le 31 décembre 2008

15.3 Instruments Financiers

Les contrats de couverture de change sur opérations commerciales souscrits sont les suivants :

Instruments financiers	Devise	Nominal	Prix d'exercice	MtM Moyen (Marked to Market)	Echéance
		en K devise	moyen		
Achat à terme	USD	8 000	1,1061	602 908	2018
	USD	0	0,0000	0	2019
		8 000	1,1061	602 908	
Option d'achat call USD	USD	0	0,0000	0	
Option d'achat put USD	USD	0	0,0000	0	
		0	0,0000	0	

S'agissant d'éléments adossés à des opérations commerciales, les pertes latentes sur ces instruments ne font pas l'objet d'une dépréciation pour perte latente au 31 décembre 2017.

15.4 Engagements de location simple

Loyers 2018	5 672 K€
Loyers 2019	3 233 K€
Loyers 2020	1 240 K€

15.5 Honoraires

Honoraires des commissaires aux comptes :

- Mission d'audit annuel des comptes 35,2KHT€
- Attestation de chiffres d'affaires 3KHT€

16 Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des membres des organes d'administration et de direction ne sont pas divulguées car cela reviendrait à donner indication des rémunérations individuelles.

17 Engagements de retraite

La convention collective prévoit le versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.

Les engagements au 31 décembre 2017 sont estimés à 1012 K€.

Cet engagement a été calculé en prenant les hypothèses suivantes :

- Méthode de calcul choisie : Prospective
- Table de mortalité : TV - TD 2004-2006
- Taux d'inflation : 1,75%
- Taux d'actualisation : 1,3 %
- Taux de progression des salariés : 2,75% (cadres), 2.25% (non cadres)
- Turn over : défini en fonction de l'âge
- Age de départ en retraite : 62 ans

18 Evènements Post-Clôture

Au premier trimestre 2018, la Société a procédé à la fermeture du magasin outlet de Troyes et a ouvert d'un magasin en commission-affiliation à Vannes.